

Fiche de demande de contrôle du(des) dispositif(s)
d'Assainissement Non Collectif (ANC)

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

PERSONNE À CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

ADRESSE DU BIEN À CONTRÔLER

Adresse :

Code postal : Commune :

Section cadastrale :

Nombre de dispositif(s) à contrôler devant faire l'objet d'une facturation unique :

1 2 3 et + (Case à cocher)

Pour une vente immobilière : si la demande de contrôle est transmise par un représentant du propriétaire, un **courrier ou un mail du propriétaire** devra être adressé à Eaux Sud Pays d'Auge (ESPA) afin de confirmer l'autorisation de contrôle.

Dans ce cas, il sera de la **responsabilité du demandeur** d'informer le propriétaire des conditions de réalisation et de facturation des contrôles.

Toute demande de contrôle incomplète ne pourra pas être traitée

INFORMATIONS

Important : cette fiche doit être dûment remplie et transmise à Eaux Sud Pays d'Auge (ESPA) pour la confirmation de prise de rendez-vous. **L'absence de retour entrainera l'annulation du rendez-vous.**

Rappel : ce contrôle, réalisé dans le cadre règlementaire de la loi sur l'Eau, a pour objectif d'émettre un avis sur l'ouvrage à l'issue des constats réalisés lors de la visite sur place. Il est de **votre responsabilité** de préparer la visite de l'installation **avant** le déplacement du technicien :

- Préparer tous les documents relatifs à l'historique de votre installation (copies des rapports de contrôles, factures, justificatif de vidanges, servitudes, etc.) ;
- Rendre accessible l'installation pour le contrôle (dégagement et ouverture des regards, fosse, etc.) ;
- Accompagner l'agent de contrôle (ou le faire accompagner) durant cette visite ;
- Remédier aux défauts de fermeture (plaques absentes, cassées ou usées) et résoudre les dysfonctionnements d'éléments électromécaniques (pompe de relevage, compresseur, etc.).

Suite à la visite sur place, un rapport sur l'état de votre installation vous sera envoyé ainsi qu'un avis technique de conformité.

À l'issue de la procédure, une facture d'un montant de 182.60 € TTC sera adressée par le Trésor Public, au propriétaire vendeur.



L'avis de non-conformité émis après une visite non ou mal préparée ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une modification ultérieure.

En cas de **NON-CONFORMITÉ**, la réglementation impose à l'acquéreur la **RÉHABILITATION dans un délai d'une année.**

Toute demande de contrôle incomplète ne pourra pas être traitée

EAUX SUD PAYS D'AUGE

189 Boulevard Herbet Fournet – 14100 LISIEUX – Tel : 02 31 31 22 33 – Courriel : mguedes@agglo-lisieux.fr